

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 13ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 49009

## Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants, fonctionnaires et assimilés ayant servi en Afrique du nord. En novembre 2006, cette question a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'État, qui a estimé que « les personnes ayant été exposées à des situations de combat lors d'opérations de guerre au cours de la guerre d'Algérie sont susceptibles de bénéficier de la campagne double ». Cette recommandation n'a cependant été suivie d'aucun effet. Cette situation injuste subsiste depuis de trop nombreuses années, aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de satisfaire, dans les meilleurs délais, à cette revendication légitime.

### Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés a été relancée dans le prolongement des conclusions de l'étude réalisée par M. Christian Gal. Elle est sur le point d'être finalisée et des propositions concrètes devraient être présentées très prochainement.

#### Données clés

Auteur: Mme Corinne Erhel

Circonscription: Côtes-d'Armor (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49009

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires Ministère interrogé : Défense et anciens combattants Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

#### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4448

Réponse publiée le : 1er septembre 2009, page 8383